

dépression nutritive ; 3° il excite le système nerveux et l'excitation est suivie de dépression ; 4° il est diurétique.

ACTION ANTISEPTIQUE. — L'alcool montre son action antifermescible dans sa formation même : la fermentation alcoolique s'arrête lorsque la proportion d'alcool produite atteint 20 pour 100 de la masse. Quant à l'action antiseptique, elle paraît réelle, quoique assez faible et plus encore suspensive que microbicide à proprement parler (*voir les tableaux des antiseptiques*).

INDICATIONS. — Il n'est pas de médicament dont on abuse autant que l'alcool. Quand on a dit que c'est un *tonique*, on se croit autorisé à le donner à des doses excessives dans toutes les maladies où l'on craint, à tort ou à raison, la dépression. Or, il y a quelques années à peine, l'alcool était proscrit de la plupart des maladies comme dangereux. Nous croyons que la réaction contre cette opinion ancienne a été exagérée :

I. Il est très vrai qu'une dose *modérée* d'alcool largement *dilué* est facilement absorbée par des organes digestifs malades ; l'organisme peut tirer bénéfice de cette action, qui est à rechercher surtout dans les maladies de durée, pendant lesquelles l'alimentation ordinaire est difficile, comme la fièvre typhoïde ; à ce point de vue les boissons alcooliques, surtout le vin, sont encore préférables à l'alcool. Donc l'alcool, à dose *modérée* et largement *dilué*, est indiqué comme *aliment* dans les maladies qui rendent l'alimentation difficile.

II. L'alcool produit un ralentissement dans le mouvement de désassimilation. Cet effet, que la plupart des médecins demandent à l'alcool, serait évidemment à rechercher s'il était prouvé que ce n'est pas aux dépens du fonctionnement cellulaire qu'il se produit. Malheureusement, il est à craindre que ce soit par un véritable empoisonnement du protoplasma que l'alcool diminue la désassimilation au sein de ce dernier, car son usage prolongé engendre la dégénérescence de ce protoplasma.

On a expliqué, il est vrai, l'action de l'alcool par la théorie de l'*épargne*, mais nous avons déjà dit, à propos

de la nutrition, à propos de la caféine, et nous y reviendrons à l'occasion du café, du cacao, qu'on ne saurait admettre aujourd'hui des agents capables de faire rendre à la machine humaine plus de travail en dépensant moins de combustible. On a émis cette explication que les agents d'épargne apporteraient, entre la dépense et les besoins, un équilibre subordonnant strictement celle-là à ceux-ci et s'opposant à toute déperdition inutile ; mais c'est là une hypothèse qui, pour si ingénieuse qu'elle soit, ne repose sur rien. L'alcool n'est un agent d'épargne qu'à la façon des aliments ; en fournissant aux combustions, il peut épargner les tissus, nous venons de voir dans quelles conditions.

L'épargne que l'alcool réaliserait, suivant Rabuteau, en empêchant les oxydations par un apport moindre d'oxygène de la part des hématies, n'est admissible que pour des doses très élevées ; mais ce mécanisme serait la condamnation de l'usage de l'alcool dans la plupart des maladies, où l'oxygène est nécessaire à la combustion des déchets organiques produits par la fièvre.

L'indication de l'alcool comme *tonique* ne me paraît donc ni démontrée, ni probable. Cette notion serait importante à préciser au point de vue de l'emploi de l'alcool dans les maladies infectieuses, parce que c'est précisément dans celles-ci que le protoplasma subit le plus d'attaques de la part des substances toxiques anormalement produites et souvent de la part des agents de la maladie eux-mêmes ; aussi est-ce dans ce cas qu'il faut respecter avec le plus de sollicitude la cellule vivante, *principal agent de résistance* à la maladie. Je redoute beaucoup, pour ma part, l'alcool à ce point de vue ; je m'en abtiens principalement dans les cas où le malade est en imminence de suppuration, en particulier dans la pleuro-pneumonie, parce que je crains de favoriser la suppuration en ajoutant à l'action dépressive de la maladie une action dépressive sur le protoplasma, que je crois démontrée par les lésions dégénératives de l'alcoolisme chronique.

Je sais que je vais à l'encontre des opinions les plus généralement admises en mettant en doute l'action tonique de l'alcool à haute dose. Cependant une réaction semble s'être faite dans ces dernières années en faveur de la thèse que je soutiens. Michel Larsen s'exprimait ainsi au congrès de Copenhague¹: C'est une erreur générale parmi les médecins de ne pas chercher à se débarrasser de leurs préjugés invétérés sur la valeur soi-disant fortifiante et nutritive de l'alcool... On devrait se garder d'introduire dans l'économie un poison des nerfs aussi violent. Le médecin qui n'ordonne pas de boissons alcooliques s'aperçoit bien vite de la rapidité avec laquelle l'amélioration se produit et la convalescence s'obtient. » Au même congrès, O. Nissen déclara avoir traité 5,000 diphtéritiques sans prescrire un seul verre d'alcool et s'en être bien trouvé.

Sans entrer autrement dans la discussion, je me contenterai d'ajouter que, en supposant l'alcool médicamenteux moins dangereux que je ne le crois, du moins il est inutile d'en gorgier les malades. J'ai pu citer une série de vingt-trois pneumoniques, dont sept ayant présenté des phénomènes généraux extrêmement graves, traités dans mon service pendant l'année 1891, dont tous les malades ont guéri sans alcool médicamenteux; dans ce nombre il s'est trouvé plusieurs cas compliqués de pleurésie, aucun n'est passé à la purulence. La pneumonie guérit donc sans alcool; tout au plus est-il utile, chez les sujets débiles, de prescrire 100 à 200 grammes de vin de Malaga ou de Banyuls, qui peut jouer le rôle d'aliment et de stimulant.

Je n'ai eu en vue dans cette critique que l'usage de l'alcool médicamenteux à haute dose, administré comme *antidénutritif*, comme *tonique* ou *antithermique*; il est, au contraire, absolument indiqué de prescrire les boissons alcooliques à doses modérées comme *aliments* et comme *stimulants*, ainsi que nous allons le voir.

1. Congrès des naturalistes scandinaves, tenu à Copenhague du 4 au 9 juillet 1892, *Semaine méd.*, 1892, p. 281.

III. L'alcool à *faible dose* est un stimulant du système nerveux, *d'autant plus efficace que le système nerveux n'est pas habitué* à son impression. Je trouve là un nouvel argument contre l'usage systématique et abusif de l'alcool; si l'on emploie ce médicament banalement, sans indication précise, on perdra les avantages d'un stimulant précieux au moment du besoin. Ce besoin se fait sentir dans trois cas; a) dans l'*adynamie*; b) chez les *alcooliques*, qui ont besoin d'alcool pour fournir, sous l'influence d'une excitation qui leur est devenue habituelle, une réaction normale; c) chez les *cachectiques*, les vieillards, les déprimés de toute espèce, à qui le tonus normal fait défaut. Mais en recherchant cette action excitante, il faut avoir garde de ne pas la dépasser, car elle est suivie d'un *état de dépression* qui peut exagérer la dépression primitive.

Voici les maladies dans lesquelles les indications de l'alcool peuvent se présenter.

1° *Fièvre typhoïde*. — Le traitement systématique par l'alcool, de l'aveu de Murchison, ne donne pas de résultats meilleurs que l'expectation. A dose exagérée, suivant Gueneau de Mussy, il devient un poison qui trouble la nutrition, diminue les sécrétions et peut provoquer ou exagérer le coma.

Un peu d'alcool est utile à la fois comme stimulant et comme aliment, surtout sous forme de vin (Béhier, Stokes, Gubler). On l'emploie souvent en nature pour combattre l'adynamie. Je crois qu'une fois l'effet stimulant obtenu, il faut diminuer les doses d'alcool et revenir à une ration modérée; si l'effet stimulant fait défaut, il vaut mieux s'adresser à un autre médicament, l'éther par exemple, plutôt que de prolonger des doses élevées d'alcool. Le bain froid dispensera du reste, dans la plupart des cas, de la nécessité d'un stimulant médicamenteux.

Inutile au-dessous de vingt ans (Juhel-Rénoy), l'alcool est contre-indiqué lorsque l'urine est peu abondante ou

qu'elle contient une forte proportion d'albumine (Murchison). Dans aucun cas on ne dépassera la dose de 200 grammes par jour, sauf chez les alcooliques.

2° *Pneumonie*. — Ce fut une véritable révolution en médecine que l'introduction de l'alcool dans le traitement de la pneumonie. Ce médicament causait une telle répugnance à Grisolet, qu'après avoir constaté que, sur quarante-cinq malades qui avaient bu du vin chaud sucré de deux à dix jours de suite, cinq seulement étaient morts, il ajoute : je n'en conclus pas pour cela que l'emploi des alcooliques ait été utile (*Traité de la pneumonie*, p. 549). L'alcool n'était qu'exceptionnellement prescrit par quelques médecins dans la pneumonie quand, en 1860, Todd érigea son emploi en méthode. Les idées de Todd furent acceptées, au moins en partie, en Amérique, et vulgarisées en France par Béhier. Les indications de l'alcool ont été formulées en ces termes par Todd : « Quand les forces vitales sont nettement déprimées, avec un pouls accru en fréquence ; quand le malade a été accoutumé à bien vivre ; quand c'est un habitué à l'usage des boissons alcooliques, alors, c'est le vin, le brandy ou, ce qui est l'expression vraie, l'aliment alcoolique qu'il faut ordonner¹. » Il y a loin de ces préceptes à l'emploi systématique de l'alcool, si généralisé par exagération, dans la pneumonie.

Les uns le donnent comme antipyrétique, mais nous savons que l'alcool à dose modérée n'abaisse que peu la température ou même ne l'abaisse pas du tout ; les autres le donnent comme aliment, ce qui est d'une mince valeur dans une maladie qui n'est pas anémianté. Bref, l'alcool n'est vraiment utile dans la pneumonie que comme *stimulant* dans les cas suivants : *a*) chez les alcooliques, les vieillards, les individus débilités par une cause quelconque ; dans les pneumonies secondaires ; notamment dans celles des fièvres éruptives (Todd, Béhier), chez les gens épuisés par le froid, la faim et les fatigues (Peter, Danet), ainsi que l'ont montré des observations concluantes recueil-

1. Hanot, *Du traitement de la pneumonie*, th. d'agrég., 1880, p. 196.

lies pendant le siège de Paris ; *b*) chez les gros mangeurs (Todd) qui sont plus ou moins alcooliques et habitués à une nourriture dont la privation brusque pourrait être nuisible ; *c*) dans les pneumonies algides des vieillards (Charcot, Joffroy) ; *d*) quand il y a du délire (Todd, Béhier, Legras) ; sous l'influence de l'alcool le délire cesse, le pouls tombe, la respiration diminue de fréquence et souvent une transpiration abondante s'établit après laquelle les forces se relèvent ; actuellement l'antipyrine remplit mieux cette indication ; *e*) dans les pneumonies *ataxo-adiynamiques* avec *hyperthermie* ; dans ce cas, l'alcool n'agit pas comme antithermique véritable « *c'est en faisant mieux aller* » le malade (Peter) que l'alcool détermine un abaissement de température ; mais ici encore l'antipyrine est plus efficace.

On peut résumer toutes ces données en disant que l'alcool est indiqué dans la pneumonie chez les alcooliques, les vieillards, les cachectiques, dans la pneumonie *ataxo-adiynamique* et dans les pneumonies secondaires. Dans tous les autres cas il vaut mieux, à mon avis, s'en abstenir.

4° *Autres maladies fébriles*. — « Il ne peut que nuire, dit excellemment Gubler, dans la fièvre inflammatoire franche et intense, caractérisée non seulement par l'accélération du pouls et l'exaltation de la température, mais encore par l'excès de la combustion respiratoire, la dénutrition rapide et l'extrême abondance de l'urée et des produits de la dénutrition dans la sécrétion rénale. » Aussi les alcooliques sont-ils contre-indiqués dans le *rhumatisme articulaire aigu*, dans l'angine tonsillaire phlegmoneuse très fébrile, dans la *fièvre pneumonique* intense, dans la période d'éruption de la *scarlatine*, de la *variole franche* (Gubler). Par contre, ils sont recommandables dans les pyrexies qui s'accompagnent d'ady-namie (*érysipèle, pneumonie typhoïde, etc.*).

4° L'alcool est indiqué comme *stimulant*, toutes les fois que l'activité cardiaque baisse : dans la *syncope*, dans la *défaillance* consécutive aux émotions dépressives ou aux hémorragies, etc.

5° L'alcool à l'intérieur est un agent très apprécié dans la médication *hémostatique* ; il a été vanté en particulier dans les hémorragies puerpérales liées à l'inertie utérine, par Campbell, Debout, Pajot, etc. Dans les métrorragies dues à la présence de corps fibreux (Béhier) ; Gubler l'a employé avec succès dans l'hémoptysie et Faure dans le *purpura hemorrhagica*. Il est bien évident que dans ces cas l'alcool agit comme stimulant.

6° Comme *diurétique*, l'alcool est indiqué dans les *hydropisies*, à condition qu'elles ne s'accompagnent pas d'une *lésion rénale* ; il est utile notamment en cas d'*affaiblissement* du cœur (Hayem¹). C'est dans ces cas que l'on mélange souvent l'alcool à l'éther (éther sulfurique alcoolisé), ou que l'on prescrit le vin blanc.

7° Comme *reconstituant*, l'alcool a été préconisé dans une foule de maladies, en particulier dans la phtisie pulmonaire. De ce que nous savons de l'influence de cet agent sur la nutrition, il résulte qu'on doit être très réservé sur son emploi. L'alcool est un *agent de stimulation* plutôt qu'un *aliment recommandable* : « producteur de forces sans être fortifiant, il doit être considéré comme suspect en tant qu'agent reconstituant » (Hayem).

Les bons vins, peu alcoolisés, sont plus nutritifs que l'alcool et moins dangereux que lui. La bière à 3 pour 100 d'alcool est une boisson alimentaire appréciée avec juste raison.

8° *Dyspepsie*. — L'alcool concentré, surtout s'il est pris à jeun, engendre la dyspepsie. Pris à dose élevée, pendant ou après le repas, il entrave la digestion ; à dose très modérée (voir p. 502), au contraire et largement dilué, en particulier dans des boissons théiformes chaudes, c'est un puissant stimulant des fonctions digestives dans les dyspepsies par défaut (voir t. I, p. 519). Il ne faut pas le comparer au vin : celui-ci produit souvent des éructations acides chez des dyspeptiques qui supportent très bien l'alcool dilué. On peut considérer comme dose

1. Hayem, *Leçons de thérap.*, 2^e série, 1890, 771.

digestive, suivant G. Sée, 20 grammes de liqueur, soit 4 à 5 grammes d'alcool éthylique à 90°. Si cette dose peut être répétée presque à coup sûr sans inconvénient (?) tous les jours après le repas (G. Sée), il n'en est plus de même à jeun.

L'action des liqueurs alcooliques est encore favorisée par les principes aromatiques qui leur sont généralement incorporés. On prescrit souvent dans ce but l'*élixir de Garus* qui est un excellent stomachique, la *liqueur de la Grande Chartreuse*. Mais dans tous les cas l'alcool doit être un médicament d'exception, car l'usage confine à l'habitude et à l'abus avec ses conséquences pour l'estomac.

L'alcool est contre-indiqué dans l'hyperchlorhydrie.

9° *Délire. Delirium tremens*. — Dans le délire qui accompagne les phlegmasies ou la congestion des centres nerveux, l'alcool est contre-indiqué. Il est particulièrement indiqué, au contraire, contre le délire des anémies et des asthénies cérébrales, dans le cours des maladies aiguës et des fièvres graves, et contre le délire qui succède aux grandes opérations. Il importe donc de faire le diagnostic de la cause du délire, lequel peut être dû à deux ordres de conditions : l'*hyperémie* et l'*anémie* ou l'*asthénie*. On a affaire à un délire du premier groupe, d'après Gubler, si le visage est enluminé, la tête brûlante, avec pupilles étroites et yeux injectés ; dans ce cas, l'alcool est nuisible. Au contraire, si les yeux et le visage sont pâles et frais, si les pupilles sont moyennes ou un peu grandes, les alcooliques sont indiqués.

10° *Vomissements*. — L'alcool a donné parfois de bons résultats contre les vomissements des tuberculeux (Tripiet), et contre les vomissements incoercibles de la grossesse (Lanzoni, Dujardin-Beaumetz). On emploie de préférence les alcooliques forts (rhum, kirsch), seuls ou dilués dans de l'eau de Seltz édulcorée ou du champagne.

11° *Usages chirurgicaux*. — a) L'emploi de l'alcool a été préconisé comme mode général de pansement par Perrin, à une époque où tous les chirurgiens cherchaient le moyen de prévenir l'infection purulente. L'alcool en pansement a donné des succès, moins comme antiseptique

que comme agent coagulant l'albumine du sang, c'est-à-dire capable d'obturer les petits vaisseaux et d'opposer un obstacle mécanique à l'infection.

b) *Injections dans les cavités séreuses.* — L'alcool a été employé, plus ou moins dilué, en injections dans la tunique vaginale (5 grammes d'alcool à 36° Beaumé), pour le traitement de l'hydrocèle (Laugier, A. Richard, Labat); dans le péritoine, pour guérir l'ascite (Jobert de Lamballe). Ces pratiques sont à peu près délaissées aujourd'hui.

c) Comme astringent, l'alcool a été employé et l'est quelquefois encore, plus ou moins dilué, dans le traitement de la conjonctivite simple, de l'ophtalmie purulente, de la vaginite, du *prurit vulvaire*, dans les *contusions*, les *entorses*, les *ecchymoses*, les *foyers sanguins*, les *piqûres d'insectes*, etc. Dans ces derniers cas, on préfère généralement l'alcool camphré ou une teinture de plante aromatique. Le vin rouge a été prescrit en injections uréthrales dans la *blennorrhagie*.

d) Comme hémostatique externe, l'alcool est utile dans quelques hémorragies peu importantes, en particulier celle de l'alvéole après l'extraction d'une dent.

e), Enfin il est souvent employé en frictions comme stimulant dans la *syncope*, et pour rappeler à la vie les enfants qui naissent en état de mort apparente, sans préjudice du bain chaud dans ce dernier cas.

CONTRE-INDICATIONS. — L'alcool est contre-indiqué dans la goutte, l'obésité, le diabète, la pléthore, le nervosisme, l'hyperchlorhydrie. Je crois aussi l'alcool contre-indiqué dans la pleuro-pneumonie vulgaire et en général dans les maladies à tendance suppurative. Peut-être faut-il faire exception pour la fièvre puerpérale; cependant on ne saurait donner les alcooliques, même dans ce cas, sans ménagement. Legrand du Saule a cité des observations de troubles intellectuels relevés chez de nouvelles accouchées et chez des opérées, troubles qu'il attribue à l'alcool donné sans modération. Les neurasthéniques sont souvent très sensibles à l'action de l'alcool, surtout sous forme de liqueurs à essences.

L'alcool est dangereux, souvent même funeste chez les sujets en imminence de réfrigération ou du coup de chaleur.

ALCOOL CHEZ LES ENFANTS. — C'est dans les maladies de l'appareil respiratoire que l'alcool trouve ses indications les plus importantes. J. Simon le recommande surtout dans la bronchite capillaire, la broncho-pneumonie et la pneumonie. L'eau-de-vie (15 à 30 grammes) ou le vin de Malaga (30 à 40 grammes dans une potion) sont particulièrement recommandables. L'alcool est plutôt contre-indiqué dans les laryngites et les bronchites des grosses et moyennes bronches.

Parmi les angines aiguës, il n'y a que l'angine diphtérique où l'alcool trouve son emploi. Dans la dyspepsie atonique, le vin de Malaga donne de bons résultats. La bière combat efficacement l'anorexie des enfants nerveux.

Dans la diarrhée cholériforme, l'alcool (vin de Malaga) combat efficacement la tendance au refroidissement.

Dans les maladies générales chroniques, telles que l'anémie, la chlorose, la scrofule, le rachitisme, le scorbut, on peut encore se servir utilement des préparations alcooliques (J. Simon).

L'alcool est contre-indiqué dans tous les états nerveux des enfants, dans les affections aiguës de la peau et dans le rhumatisme articulaire aigu ou chronique.

MODES D'ADMINISTRATION ET DOSES. — Le mode d'administration de l'alcool dans la pneumonie a une certaine importance.

Pour Todd, la condition du succès est le fractionnement de la dose « ce n'est pas un tant d'alcool *par jour* qu'il faut ordonner, mais tant *par demi-heure*, *par heure* ou *par deux ou trois heures*, suivant l'état du malade ». Si les doses sont trop fortes ou trop souvent répétées, elles tendent à produire le coma. Todd donnait habituellement 14 grammes d'eau-de-vie environ, plus ou moins suivant la gravité de la maladie, toutes les demi-heures ou toutes les heures ou deux heures, soit 110 à 170 grammes

en vingt-quatre heures dans les cas moyens, et jusqu'à 300 et 600 grammes dans les cas désespérés. Mais c'est seulement pendant un temps fort court qu'il employait ces doses excessives. Béhier ordonnait 80 à 120 grammes ou même 150, 200 et jusqu'à 300 grammes d'eau-de-vie ordinaire étendue de 80 à 120 grammes d'eau édulcorée et faisait prendre une cuillerée à bouche du mélange toutes les deux heures. Au lieu d'eau-de-vie, on peut prescrire du vin (Porto, Malaga, Xérès) surtout chez les enfants; pour ces derniers, il est nécessaire de diluer le vin avec un peu d'eau. On prescrit habituellement de l'eau-de-vie ordinaire ou alcool affaibli; on en donne de 30 à 200 grammes par jour à doses fractionnées, dilués dans une potion: il va sans dire que le médicament doit être supprimé au premier signe de dépression. La potion de Todd (codex) comprend:

Eau-de-vie vieille (ou rhum)	40 grammes.
Sirop simple	30 —
Teinture de cannelle	5 —
Eau distillée	75 —

On prescrit quelquefois l'alcool sous forme d'élixir de *Garus* qui s'administre pur, ou mieux, mélangé à une infusion de thé dans la proportion de 30 à 50 grammes pour 120. Enfin on emploie souvent les *vins*, en particulier ceux de Malaga, de Banyuls, de Grenache, etc.

On peut faire absorber l'alcool à l'aide de *lavements* d'après la formule suivante:

Vin blanc	} aa 100 grammes.
Eau-de-vie	
Eau chaude	

DUJARDIN-BEAUMETZ, *formulaire*.

2° *A l'extérieur*, on emploie souvent l'alcool à un degré de concentration élevé, 85° centésimaux (33° cartier) par exemple; on fait grand usage aussi d'*alcool camphré* à 100 de camphre pour 900, ou d'eau-de-vie camphrée à 100 pour 3900. *Le vin aromatique*, fort employé autrefois, n'a plus d'usage aujourd'hui.

TRAITEMENT DE L'EMPOISONNEMENT PAR L'ALCOOL. — 1° *Evacuer*

l'alcool restant dans l'estomac (pompe stomacale ou vomitifs tels que l'apomorphine en injection sous-cutanée ou l'ipéca).

2° *Stimuler le patient*, frictions, inhalations d'ammoniaque ou parfois de nitrite d'amylo, ammoniacale à l'intérieur (V à XX gouttes dans un verre d'eau) qui provoque souvent des vomissements. Café fort et chaud; aspersions froides et chaudes alternées.

* BOISSONS ALCOOLIQUES

VINS. — Le vin est une boisson résultant de la fermentation alcoolique des raisins frais. Sa composition est très variable suivant sa provenance; la composition moyenne du vin rouge est la suivante (Arm. Gautier):

Eau	869,00
Alcool	100,00
Alcools divers, éthers et parfums	traces.
Glycérine	6,50
Acide succinique	1,50
Matières albuminoïdes grasses, sucrées, gommeuses et colorantes	16,00
Tartrate de potasse	4,00
Acides acétique, propionique, citrique, malique, carbonique	1,50
Chlorures, bromures, iodures, fluorures, phosphates de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, oxyde de fer, alumine, ammoniacale	1,50
	1000,00

D'après la prédominance ou la non-prédominance de quelques-uns de ces principes, Bouchardat a établi la classification suivante:

1^{re} CLASSE. — VINS AVEC PRÉDOMINANCE D'UN PRINCIPE

A. Alcooliques	{	Vins secs	Madère, Marsala.
		Vins sucrés	Malaga, Lunel, Banyuls.
		Vins de paille	Arbois, Ermitage blanc.
B. Astringents	{	Avec bouquet	Ermitage rouge.
		Sans bouquet	Cahors.
C. Acides	{	Avec bouquet	Vin du Rhin.
		Sans bouquet	Vins de Gouais, d'Argenteuil.
D. Mousseux	{	Champagne	
		Saint-Péray	

2^e CLASSE. — VINS MIXTES OU COMPLETS

A. Avec bouquet	{	Bourgogne	Clos-Vougeot, Mont-Rachet.
		Médoc	Château-Laroze, Sauterne.
		Midi	Langlade, Saint-Georges.
B. Sans bouquet		Bourgogne et Bordeaux ordinaires.	

Les vins se divisent encore en vins-liqueurs, vins rouges, vins blancs, vins mousseux.